

M. B.

LE RACHAT DE L'OUEST AU SENAT

La sous-Commission, chargée par la Commission des finances du Sénat d'examiner le rachat de l'Ouest au point de vue financier, a vainement insisté auprès des ministres des Finances et des Travaux publics pour obtenir les trois documents suivants indispensables à son étude :

1. Le rapport de l'inspecteur des finances Blondel, en date du 19 décembre 1904, au nom de la Commission extraparlimentaire créée par M. Alfred Bresson et chargée de suivre les négociations avec le Gouvernement et les Compagnies de l'Ouest et de l'Orléans.

2. Un projet de rapport rédigé en octobre 1904 par M. Ernest Dumas, sous la présidence de la Commission constituée par M. Barthou, pour examiner les conditions financières du rachat de l'Ouest. Cette Commission, composée de MM. Pérouse, directeur des chemins de fer au ministère des Travaux publics; Baugoy, directeur des chemins de fer de l'Etat; Blondel, inspecteur des finances, n'a pas discuté le projet de rapport, qui reste ainsi l'œuvre personnelle de M. Blondel.

3. Une étude demandée vers la même époque pour son examen personnel, par M. Bresson à M. Musat, directeur par intérim des chemins de fer au ministère des Travaux publics, sur les conséquences financières du rachat.

Le Gouvernement, après de longues tergiversations, s'est enfin décidé, de mauvaise grâce, à communiquer le premier de ces rapports, à condition que la Commission le tienne secret.

Mais les ministres opposent un refus absolu en ce qui concerne les deux derniers documents, parce qu'ils contiennent, disent-ils, des appréciations et des interprétations dont la divulgation gênerait la liberté d'action de l'Etat.

Cette attitude du Gouvernement est blâmée par les membres de la Commission, qui déclarent que les ministres ont le devoir de la discrétion des commissaires.

Elle entrave tout examen sérieux de propositions financières, puisque le rapport dont la communication est promise a trait principalement aux questions techniques, tandis que le second rapport de M. Blondel, refusé par le Gouvernement, a pour objet exclusif les conditions financières du rachat de l'Ouest.

Le sous-Commissaire des finances, dans l'impossibilité où elle se trouve d'accomplir sa mission, va donc se désister.

D'autre part, MM. Caillaux et Barthou, ayant demandé à la Commission des Finances, selon la décision du Conseil des ministres, à l'avis de la Commission sur les conséquences financières du rachat.

Le ministre des Travaux publics a répondu dans une interview, toutes les attaques dirigées contre la Compagnie de l'Ouest, y ajoutant de multiples et graves inexactitudes.

M. de Lorville, directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, répliqua par de brèves observations et les chiffres dissipaient les accusations imputées au ministre.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. le ministre des Travaux publics a répondu au rachat de l'Ouest, en ce qui concerne les conditions financières, en ce qui concerne les conditions techniques, en ce qui concerne le rachat.

M. Bresson, député de l'Orléans, a été nommé président de la Commission des finances du Sénat.

Le cardinal Segur, préfet de l'Index, a été nommé préfet de l'Index.

Le cardinal Segur, préfet de l'Index, a été nommé préfet de l'Index.

Le cardinal Segur, préfet de l'Index, a été nommé préfet de l'Index.

Le cardinal Segur, préfet de l'Index, a été nommé préfet de l'Index.

Le cardinal Segur, préfet de l'Index, a été nommé préfet de l'Index.

Le cardinal Segur, préfet de l'Index, a été nommé préfet de l'Index.

Le cardinal Segur, préfet de l'Index, a été nommé préfet de l'Index.

Le cardinal Segur, préfet de l'Index, a été nommé préfet de l'Index.

Le cardinal Segur, préfet de l'Index, a été nommé préfet de l'Index.

Le cardinal Segur, préfet de l'Index, a été nommé préfet de l'Index.

Le cardinal Segur, préfet de l'Index, a été nommé préfet de l'Index.

Le cardinal Segur, préfet de l'Index, a été nommé préfet de l'Index.

Le cardinal Segur, préfet de l'Index, a été nommé préfet de l'Index.

Le cardinal Segur, préfet de l'Index, a été nommé préfet de l'Index.

Le cardinal Segur, préfet de l'Index, a été nommé préfet de l'Index.

Le cardinal Segur, préfet de l'Index, a été nommé préfet de l'Index.

Les renforts. Toulon, 14 janvier. — Le port de Toulon est invité à préparer l'armement de l'expédition Casard, actuellement en rétro.

L'expulsion des Sœurs de l'Hôtel-Dieu. Les Sœurs Augustines viennent de quitter l'Hôtel-Dieu, où, depuis deux siècles, elles se voulaient, et la Révolution les avait expulsées. Elles sont actuellement arrêtées au chevet des malades par un détachement de la Garde républicaine.

Les malades détaillent les voitures. Les Sœurs Augustines viennent de quitter l'Hôtel-Dieu, où, depuis deux siècles, elles se voulaient, et la Révolution les avait expulsées. Elles sont actuellement arrêtées au chevet des malades par un détachement de la Garde républicaine.

A L'HOSPITAL BON-SECOURS. Les Sœurs Augustines viennent de quitter l'Hôtel-Dieu, où, depuis deux siècles, elles se voulaient, et la Révolution les avait expulsées. Elles sont actuellement arrêtées au chevet des malades par un détachement de la Garde républicaine.

Les Sœurs Augustines viennent de quitter l'Hôtel-Dieu, où, depuis deux siècles, elles se voulaient, et la Révolution les avait expulsées. Elles sont actuellement arrêtées au chevet des malades par un détachement de la Garde républicaine.

Les Sœurs Augustines viennent de quitter l'Hôtel-Dieu, où, depuis deux siècles, elles se voulaient, et la Révolution les avait expulsées. Elles sont actuellement arrêtées au chevet des malades par un détachement de la Garde républicaine.

Les Sœurs Augustines viennent de quitter l'Hôtel-Dieu, où, depuis deux siècles, elles se voulaient, et la Révolution les avait expulsées. Elles sont actuellement arrêtées au chevet des malades par un détachement de la Garde républicaine.

Les Sœurs Augustines viennent de quitter l'Hôtel-Dieu, où, depuis deux siècles, elles se voulaient, et la Révolution les avait expulsées. Elles sont actuellement arrêtées au chevet des malades par un détachement de la Garde républicaine.

Les Sœurs Augustines viennent de quitter l'Hôtel-Dieu, où, depuis deux siècles, elles se voulaient, et la Révolution les avait expulsées. Elles sont actuellement arrêtées au chevet des malades par un détachement de la Garde républicaine.

Les Sœurs Augustines viennent de quitter l'Hôtel-Dieu, où, depuis deux siècles, elles se voulaient, et la Révolution les avait expulsées. Elles sont actuellement arrêtées au chevet des malades par un détachement de la Garde républicaine.

Les Sœurs Augustines viennent de quitter l'Hôtel-Dieu, où, depuis deux siècles, elles se voulaient, et la Révolution les avait expulsées. Elles sont actuellement arrêtées au chevet des malades par un détachement de la Garde républicaine.

Les Sœurs Augustines viennent de quitter l'Hôtel-Dieu, où, depuis deux siècles, elles se voulaient, et la Révolution les avait expulsées. Elles sont actuellement arrêtées au chevet des malades par un détachement de la Garde républicaine.

Les Sœurs Augustines viennent de quitter l'Hôtel-Dieu, où, depuis deux siècles, elles se voulaient, et la Révolution les avait expulsées. Elles sont actuellement arrêtées au chevet des malades par un détachement de la Garde républicaine.

Les Sœurs Augustines viennent de quitter l'Hôtel-Dieu, où, depuis deux siècles, elles se voulaient, et la Révolution les avait expulsées. Elles sont actuellement arrêtées au chevet des malades par un détachement de la Garde républicaine.

Les Sœurs Augustines viennent de quitter l'Hôtel-Dieu, où, depuis deux siècles, elles se voulaient, et la Révolution les avait expulsées. Elles sont actuellement arrêtées au chevet des malades par un détachement de la Garde républicaine.

Les Sœurs Augustines viennent de quitter l'Hôtel-Dieu, où, depuis deux siècles, elles se voulaient, et la Révolution les avait expulsées. Elles sont actuellement arrêtées au chevet des malades par un détachement de la Garde républicaine.

Les Sœurs Augustines viennent de quitter l'Hôtel-Dieu, où, depuis deux siècles, elles se voulaient, et la Révolution les avait expulsées. Elles sont actuellement arrêtées au chevet des malades par un détachement de la Garde républicaine.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

FACE AU DEVOIR! Un grand roman en dix tomes. Par M. de Viremont. Librairie de la République.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.

Le rachat de l'Ouest. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif au rachat de l'Ouest.